

Département du Loiret
Arrondissement de Montargis

Convocation du 7 mai 2026

Nombre de membres :	
- En exercice	39
- Présents	34
- Pouvoirs	2

Nombre de voix : 274	
- Pour	264
- Dont pouvoirs	10
- Blanc	1
- Nul	1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS EPAGE DU BASSIN DU LOING

SEANCE DU 21 MAI 2026

EPCI	DELEGUES TITULAIRES		DELEGUES SUPPLEANTS		NB DE VOIX
CA DU PAYS DE FONTAINEBLEAU	Mme SABATIER Véronique	X	M. GANDON Jean-Charles		3
	Mme ROUSSEAU Catherine	X	Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude		3
CA MONTARGOISE ET DES RIVES DU LOING	M. SABLIER Dimitri	X	M. PALIX Lilian	X	13
	M. PICARD Didier	X	Mme LEFEVRE Charline		13
	M. CHARPENTIER Damien	X	M. CHAUMERON Christian	X	13
	M. POINTLANE Serge	X	Mme DE LAPORTE Hélène		13
	M. DUPORT Jean-François	X	M. LETELLIER Vincent		13
CC BERRY LOIRE PUISAYE	M. GEOFFRENET Dominique	X	Mme PARMISARI Christine		1
	M. LECHAUVE Michel	X	M. Vincent GITTON		1
CC CANAUX ET FORETS EN GATINAIS	M. DE WILDE Florent	X	M. MARTIN Armand		9
	M. LETORT Alain	X	M. BOSCARDIN Yves	X	9
	M. CARRAT Rémy	X	M. JOBET Yohan		9
CC DE LA CLERY DU BETZ ET DE L'OUANNE	M. PARE Alexandre	X	M. TOUZET Thierry		7
	M. GAUDY Christophe	X	M. DELAGARDE Christian		7
	M. CHEVALIER Jean-Luc	X	M. HARAUULT Fabien		6
CC DE L'AILLANTAIS	M. DUMEZ Patrick	X	Mme MULLER Valérie		1
CC DE L'YONNE NORD	M. LEGAC Jacques	EXC	Mme COUTURE-ESQUERRE Séverine		1
CC DE PUISAYE FORTERRE	M. MASSE Jean	X	M. PAURON Eric		10
	M. MILLOT Claude (doyen d'âge)	X	M. THURET Alain		9
CC DES LOGES	Mme PREVOST Sylvie (secrétaire de séance)	X	M. DERNY Henry	X	2
	M. DE LA ROCHEFOUCAULD Philibert	EXC	Mme HEBERT Françoise		1
CC DES QUATRE VALLEES	M. FACY Joël	X	Mme RODRIGUEZ Karine	X	9
	M. FRISCH Daniel	X	Mme LEFEUVRE Evelyne		9
CC DU GATINAIS EN BOURGOGNE	M. MILACHON Marcel	X	M. ALLIOT Jean-François		6
	Mme ROGER Estelle	EXC	Mme DOUBLET Bernadette		6
CC DU JOVINIEN	M. MIGNON Didier	EXC	M. SATURNIN Alain	X	1
CC DU PAYS DE MONTEREAU	M. LAVAUX Pierre-Emmanuel	Pouvoir à M.Roy	M. LECOSNIER Sylvain	X	7
	M. ROY Yves	X	Mme GARREAU Isoline		7
CC DU PAYS DE NEMOURS	Mme LACROUTE Valérie	X	M. THERIAL Jean-Jacques	X	10
	M. REMOND Thierry	X	M. LABELLE Maxime	X	9
CC DU PITHIVERAIS GATINAIS	M. LEGENDRE Joël	X	M. BOUTEILLE Erick		5
	M. BAUER Christophe	X	M. DELMAS Flavien		5
CC GATINAIS VAL DE LOING	M. POMMIER Pascal	X	M. HYEST Jean-Jacques		9
	M. GILBERT Fabrice	X	M. BAUDOUIN Frédéric		9
CC GIENNOISES	M. MOREL Olivier	X	M. PRESSOIR Cyrille		3
	M. BICHON Rémi	Pouvoir à M.Morel	M. DOS SANTOS Joël		3
CC MORET SEINE ET LOING	M. ZAKEOSSIAN Dikran	X	Mme HALLEUR ECHAROUX Leslie		11
	Mme LAMOTTE Mélanie	X	M. COLAS Stéphane	X	11
	M. BELLIOU Jean-Claude	X	M. GUIMARD Jean-François		10

DELIBERATION
N° 2026-12D**ELECTION DU PRESIDENT**

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 20 décembre 2018 portant création d'un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) sur le bassin versant du Loing à compter du 1^{er} janvier 2019

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales renvoyant aux dispositions de l'article L.2122-8 du même code, relatif à la désignation du Maire et des adjoints, la séance à laquelle il est procédé à l'élection du Président est présidée par le plus âgé des membres du conseil.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur **MILLOT Claude** qui, après l'appel nominal des délégués, a déclaré installés ces-derniers dans leurs fonctions.

Le comité syndical a désigné trois assesseurs pour le déroulement des opérations de vote : Madame **ROUSSEAU Catherine**, Monsieur **FRISCH Daniel**, Monsieur **ROY Yves**.

Le doyen d'âge invite ensuite le comité syndical à procéder à l'élection du Président.

En application de l'article L5211-2 du CGCT renvoyant aux dispositions de l'article L.2122-7 du même code, le président est élu au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires. Chaque conseiller remet le nombre de bulletins de vote écrit correspondant à son nombre de voix délibératives dans l'urne. Le dépouillement est ensuite effectué par les trois assesseurs.

Candidat :

Monsieur FACY Joël

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : **266**
- Bulletins blancs ou nuls : **2**
- Suffrages exprimés : **264**
- Majorité absolue : **133**

A obtenu :

- **Monsieur FACY Joël**

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les résultats du scrutin,
Monsieur **FACY Joël** ayant obtenu la majorité absolue,

PROCLAME Monsieur FACY Joël Président de l'EPAGE du Bassin du Loing et le **DÉCLARE** immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur FACY Joël a déclaré accepter d'exercer lesdites fonctions.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
de Montargis

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours
auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un
délai de 2 mois à compter de sa publication.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits.

Le délégué le plus âgé,



Le secrétaire de séance,

